

Barème des TZR

L'ancienneté de poste : 40 pts par an à partir de la 1ère année de TZR

La stabilisation :

Type de vœux	Barème
TZR ayant années entre 4 et 7 années d'ancienneté sur sa zone	- vœux ETAB : 50 pts - vœux COM : 100 pts - vœux GEO : 150 pts - vœux DPT et ACA : 180 pts - vœux sur d'autres ZR : 0 pt
TZR ayant 8 années ou plus d'ancienneté sur sa zone	- vœux ETAB : 150 pts - vœux COM : 200 pts - vœux GEO : 250 pts - vœux DPT et ACA : 300 pts - vœux sur d'autres ZR : 0 pt

Remarques concernant les points de stabilisation:

- Les bonifications sont accordées sous condition d'émettre des vœux de type « tout poste », à l'exception des personnels agrégés qui peuvent bénéficier des mêmes bonifications en formulant des vœux restreints aux lycées. Dans les autres situations, en cas de restriction, la bonification minimale est attribuée.